

# Demande de Permis de Construire



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque  
(îlot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29 410

## 1 / situation du terrain

1/1 plan de situation du terrain	1/80000	PC1
1/2 plan de situation du terrain	1/10000	PC1
1/3 vue aérienne du terrain	1/3000	PC1
1/4 plan parcellaire	1/2000	PC2
1/5 plan masse état initial du site	1/2000	PC2

Édition du 3 août 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / [contact@atelierycau.fr](mailto:contact@atelierycau.fr)  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z  
d'atelier ycau  
15, allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC  
06 47 81 65 75  
SIRET : 823 409337

Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

# DPC

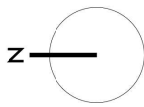
Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agritouristique  
(flot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410

**GLAD**  
*Collectif d'Aménagement*

CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Marillac

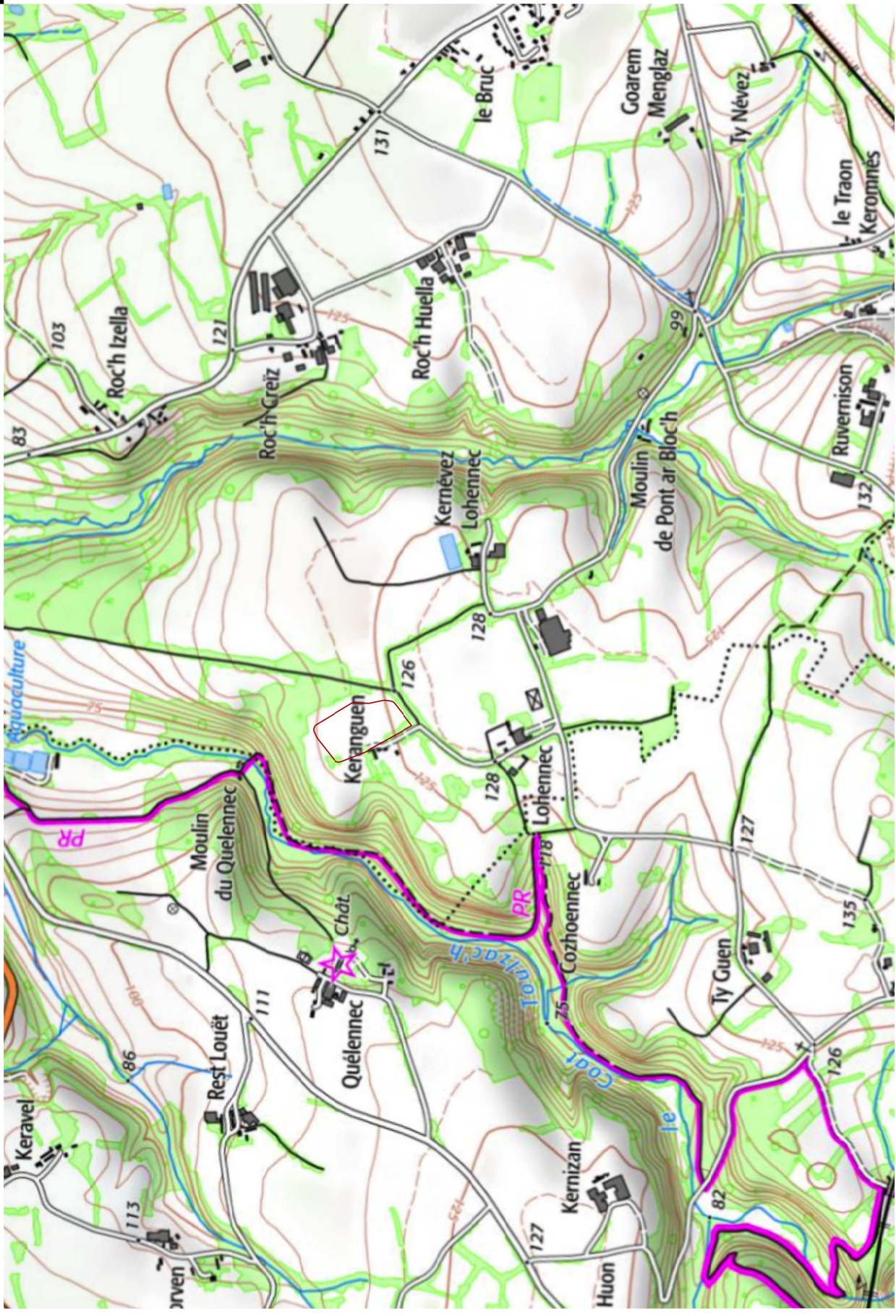


emprise de la ferme  
agritouristique

0 2 kilomètres

# PC1





# DPC

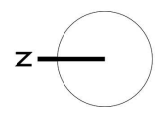
Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agricolvoitaïque  
(flor est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



emprise de la ferme  
agricolvoitaïque



# PC1

atelier  
ycau

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

Projet de ferme agricolvoitaïque  
15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC  
Yvette Carneiro  
06 47 81 65 75  
atelierycau.fr

## 1/2 situation du terrain au 1/10 000

Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou le substituer à des plans d'exécution.

# DPC

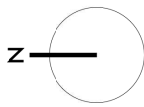
Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agricultivoltaïque  
(flor est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410

**GLAD**  
*Collectif d'agriculture  
d'Europe*

CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



— emprise de la clôture  
de l'îlot



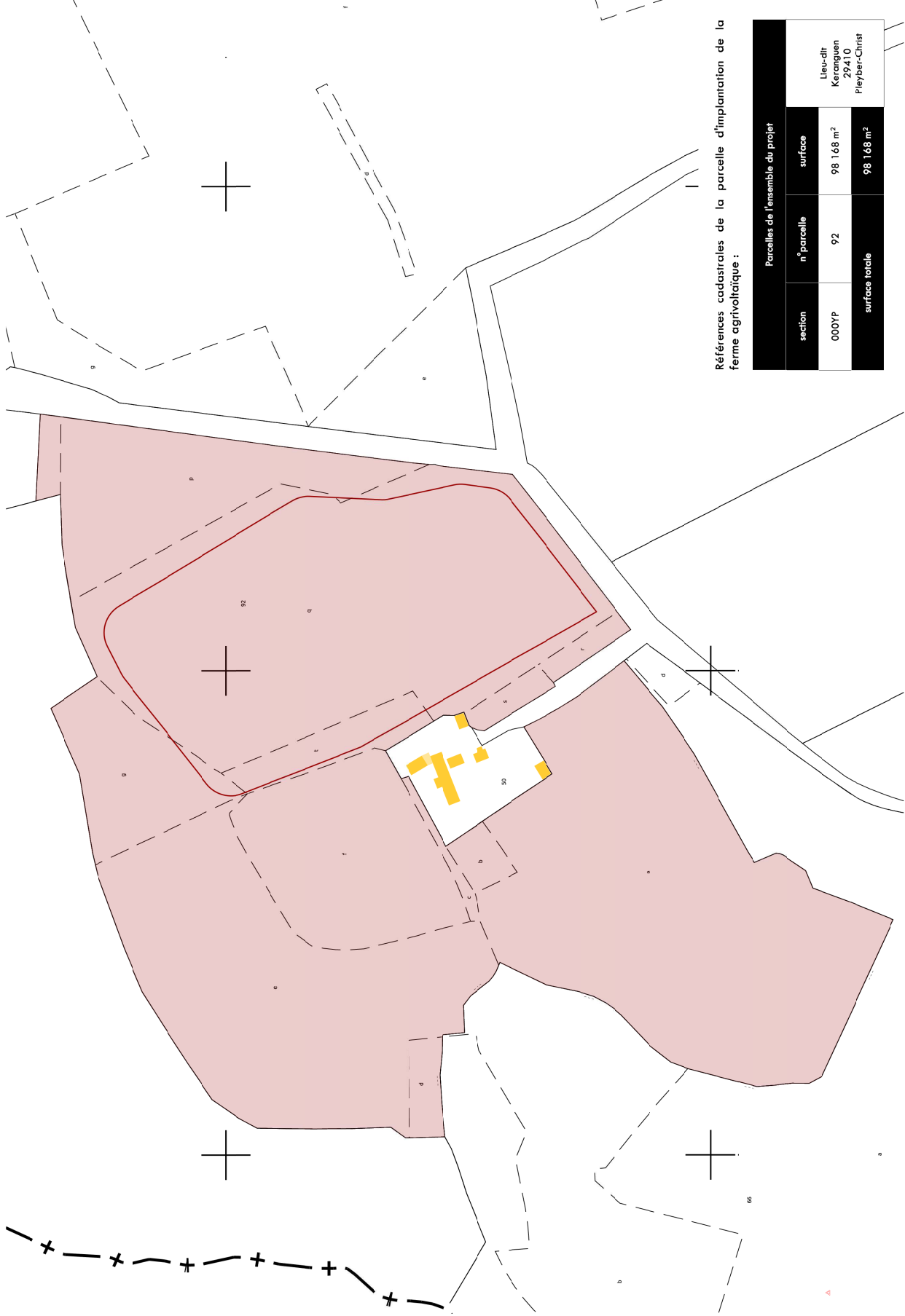
atelier  
**yc**au

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

Projet de ferme agricole PV - Aérienne  
Château du Bourgaillh - 33600 PESSAC  
Yvette Carneiro  
Architecte DPLG  
06 47 81 65 75

1/3 vue aérienne du terrain au 1/3000

# PC1



Références cadastrales de la parcelle d'implantation de la ferme agrivoltaïque :

Parcelles de l'ensemble du projet		Lieu-dit Keranguen 29410 Pleyber-Christ	
section	n° parcelle	surface	
000YP	92	98 168 m <sup>2</sup>	
surface totale		98 168 m <sup>2</sup>	

DPC

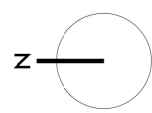
Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agrivoltaïque  
(flot est)

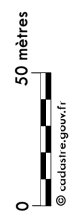
Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



emprise de la parcelle  
de l'lot  
emprise de la clôture de  
l'ilot



atelier  
yc au

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.au.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

CHATEAU YVETTE CARNEIRO ARCHITECTE  
c/o atelier ycau  
15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC  
06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.au.fr  
SIRET 825 295 0003

1/4 plan parcellaire au 1/2000

PC2

Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

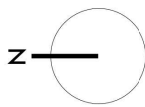
Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agricultivoltaïque  
(flot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410

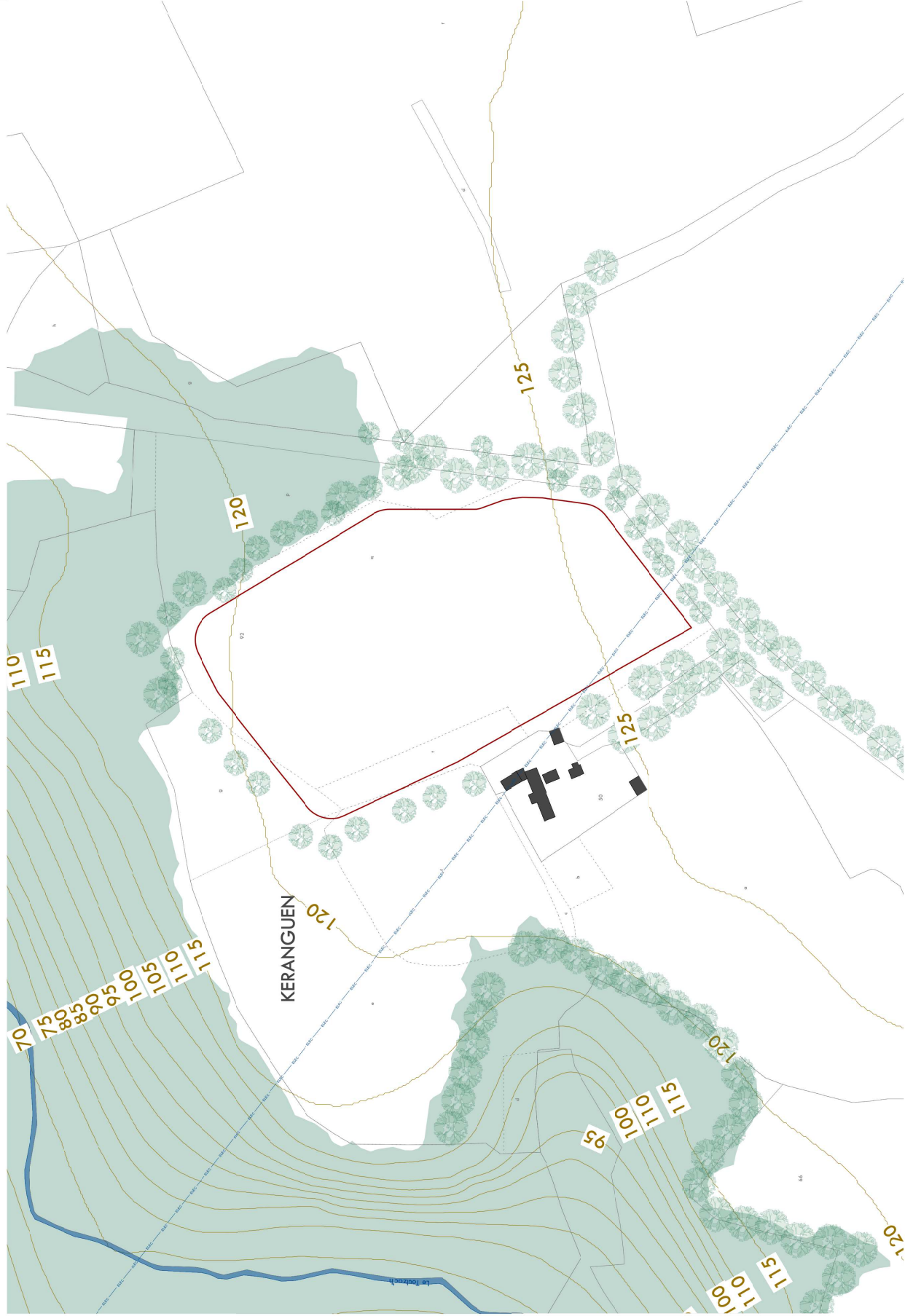


CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



- ligne électrique aérienne
- trame végétale
- courbes de niveau
- parcelles cadastrales
- emprise de la clôture l'îlot  
agricultivoltaïque

0 40 mètres



# Demande de Permis de Construire



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque  
(îlot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29 410

## 2/implantation

2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque	1/1500	PC2
2/2 coupes sur terrain et la ferme agrivoltaïque	1/1000 et 1/1100	PC3
2/3 coupe de détail	1/300	PC3

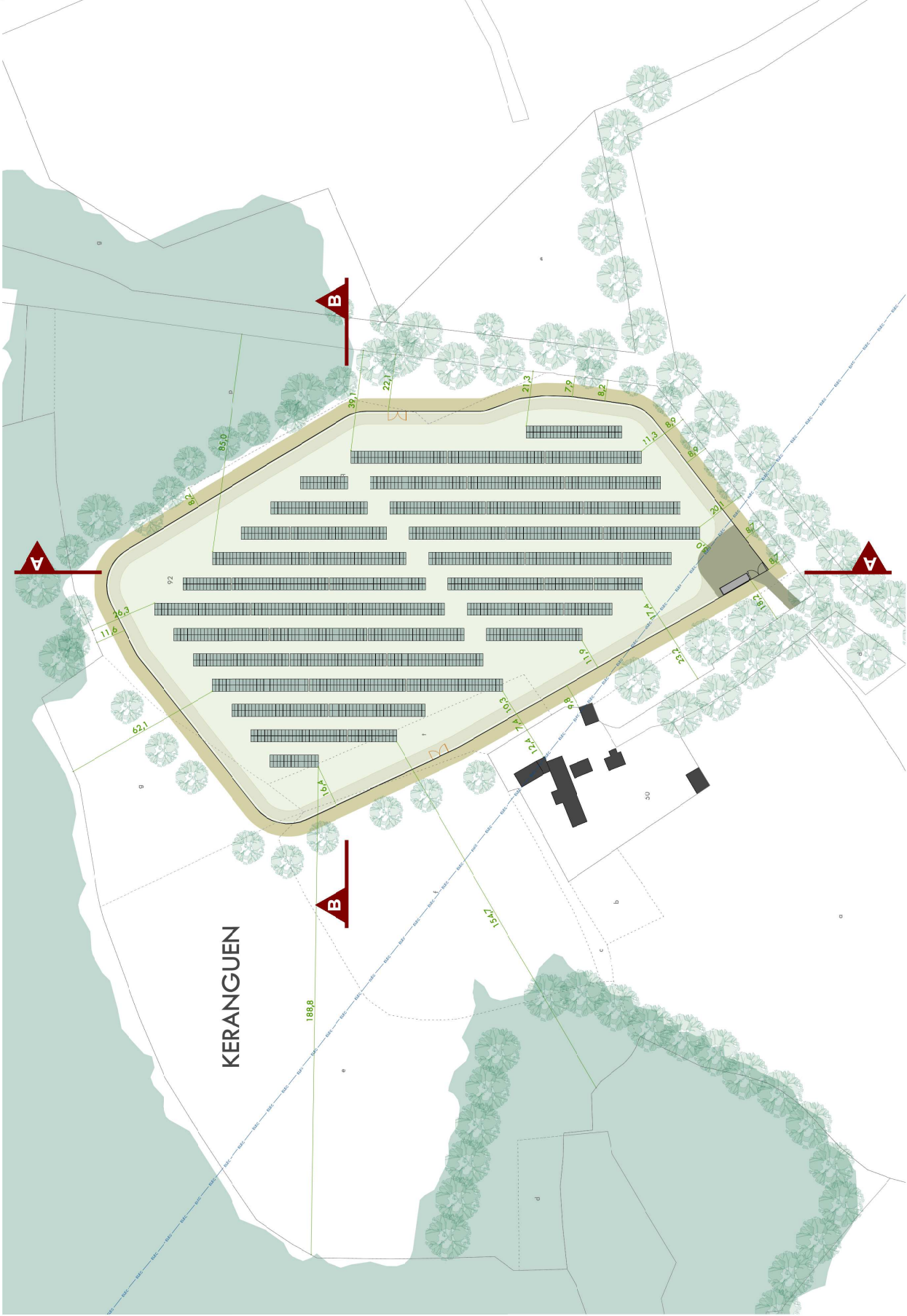
Édition du 3 août 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / [contact@atelierycau.fr](mailto:contact@atelierycau.fr)  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.



# DPC

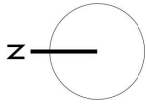
Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agricultivoltaïque  
(flot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



- ligne électrique aérienne
- trame végétale existante
- parcelles cadastrales
- clôture et portail agricole
- clôture et portail
- poste de transformation
- modules photovoltaïques
- bandes périphériques externes
- bandes périphériques internes
- pistes lourdes

0 40 mètres

# PC2

## 2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque au 1/1500

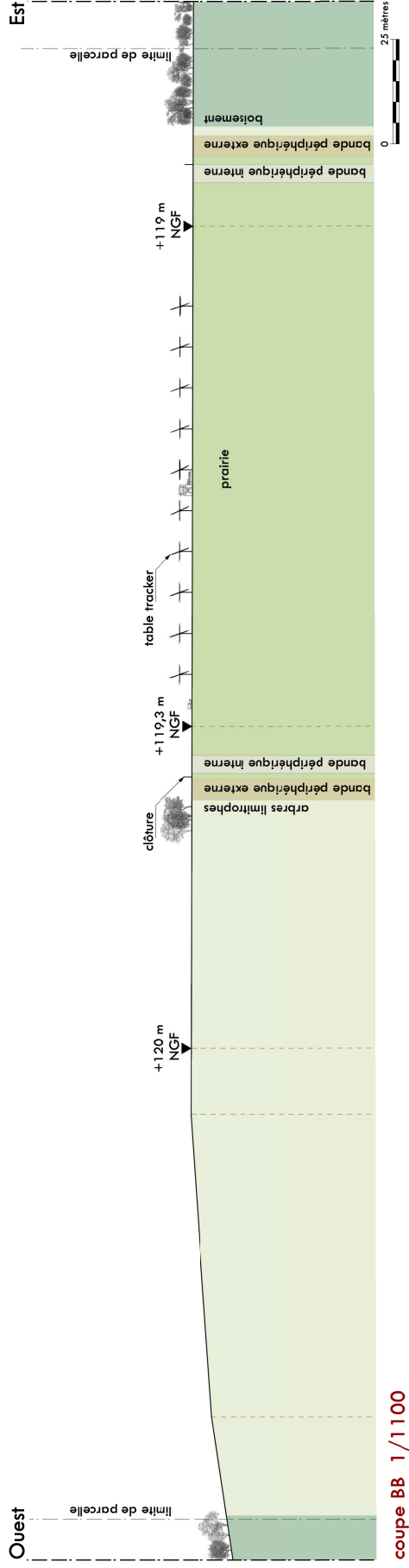
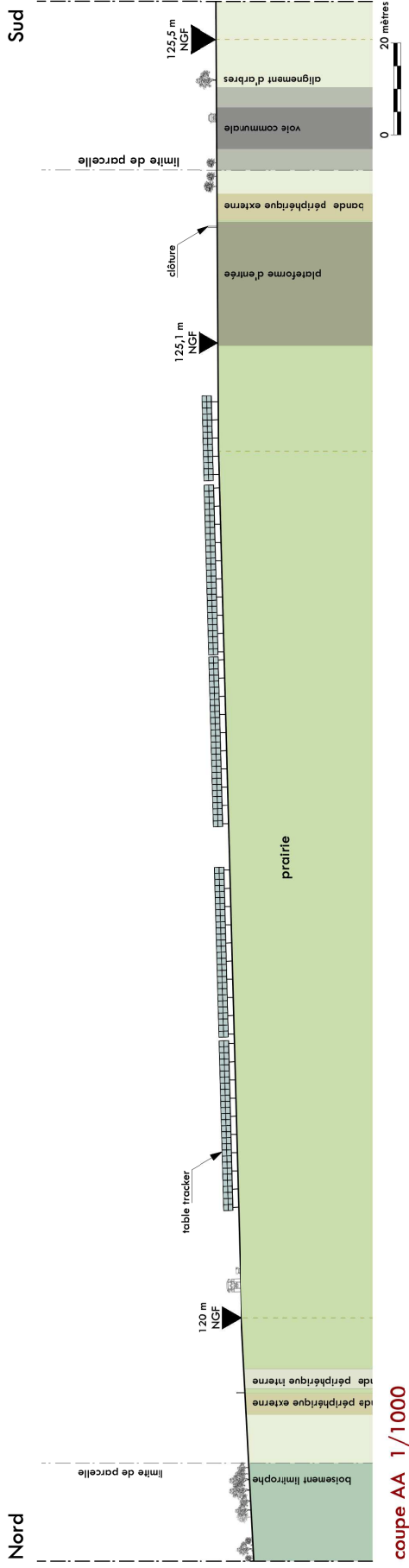
atelier  
**yc** **au**

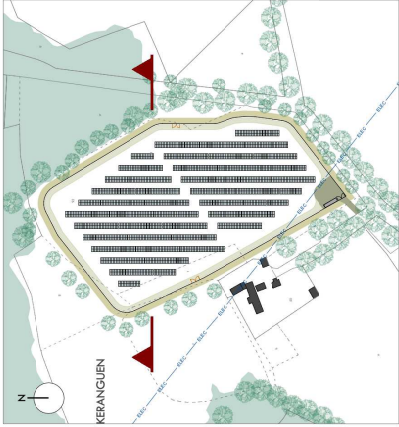
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

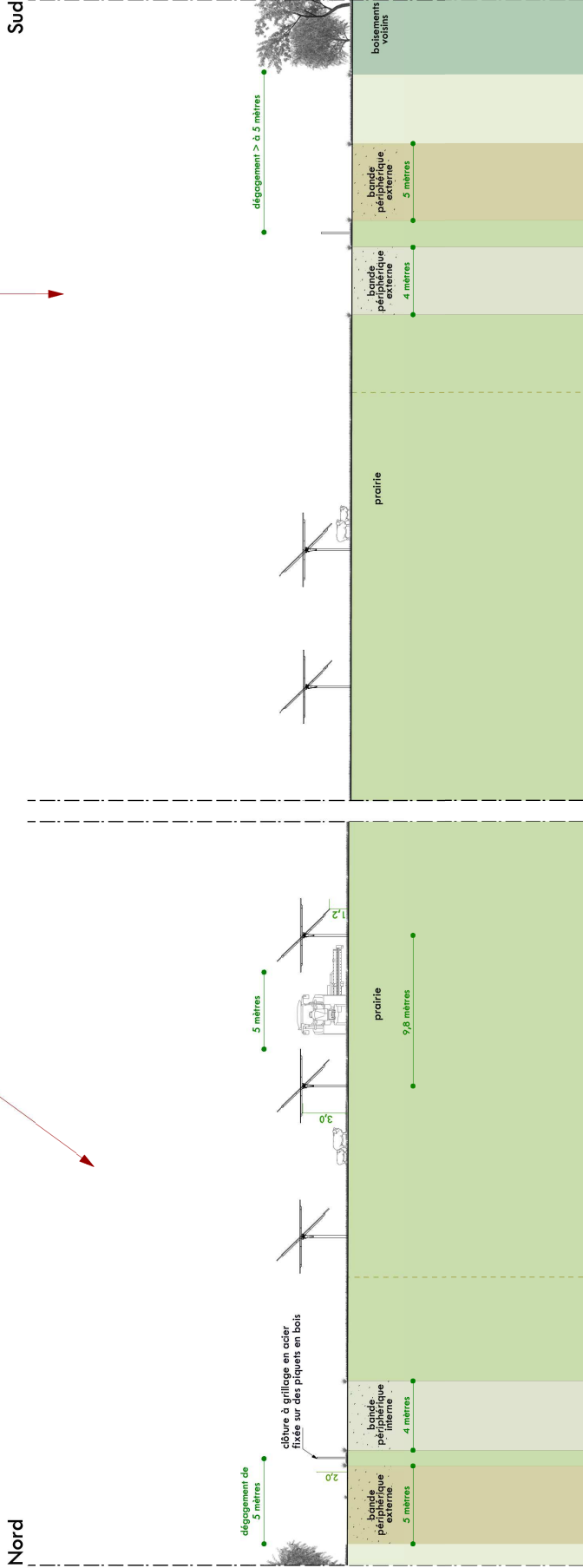
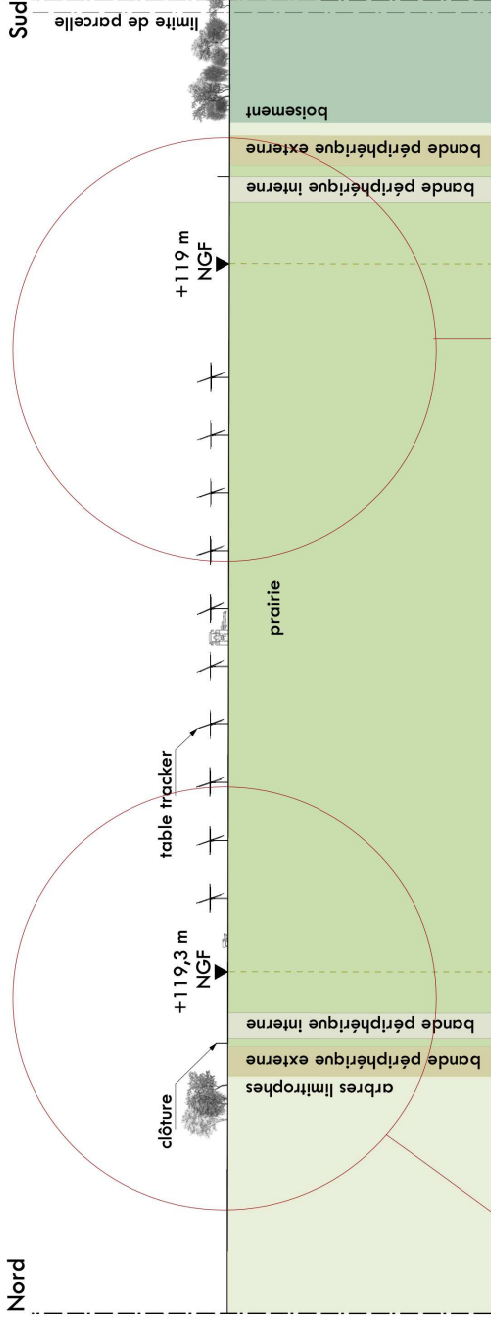
Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.







Localisation du détail



# Demande de Permis de Construire



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

## Projet de ferme agrivoltaïque (îlot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29 410

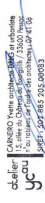
# 3/détails

3/1	plan et façades des postes de transformation	1/125 PC5
3/3	plans de détail de la clôture	1/75 PC5
3/4	plan de détail des tables	1/250 PC5
3/5	plan de détail sur l'entrée du site	1/300 PC5

Édition du 3 août 2023

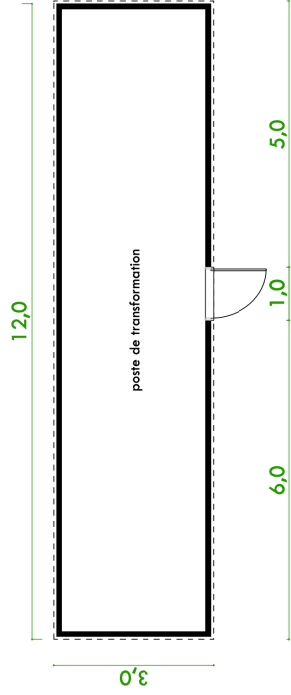


Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / [contact@atelierycau.fr](mailto:contact@atelierycau.fr)  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 07.41.06 / Code APE - NAF 7111 Z

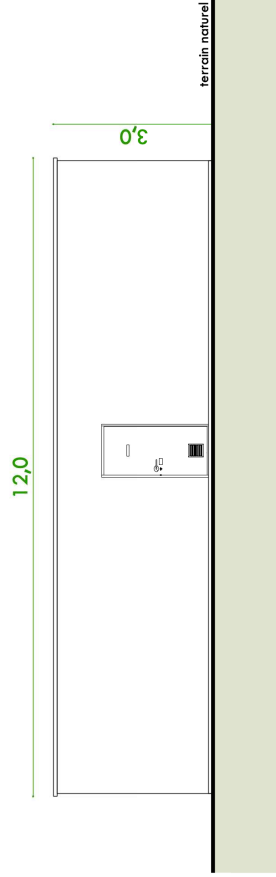


Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

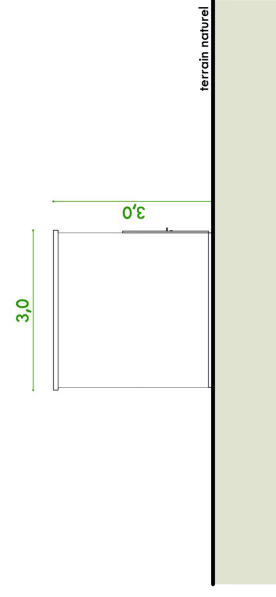
1 poste de transformation est implanté à l'intérieur de la clôture de cet flot de la ferme agricultivoltaïque.



**Plan**



**Façades avant et arrière**



**Façades latérales**

## 3/2 plan et façades de détail du poste de transformation au 1/125

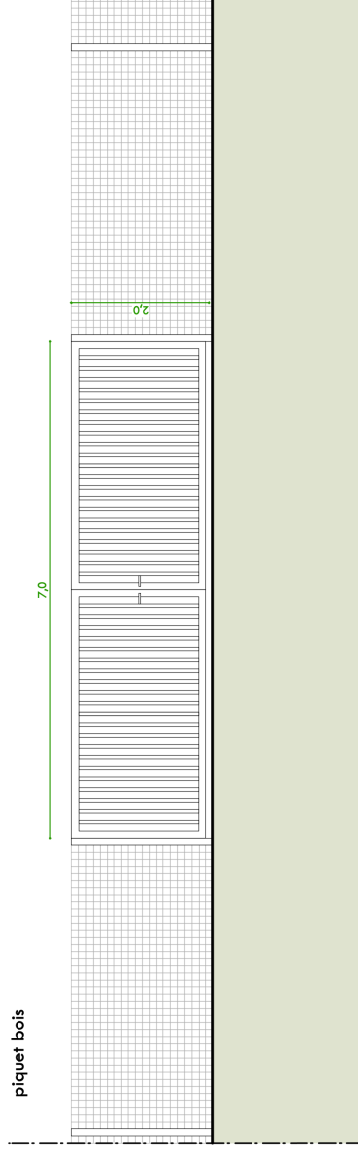
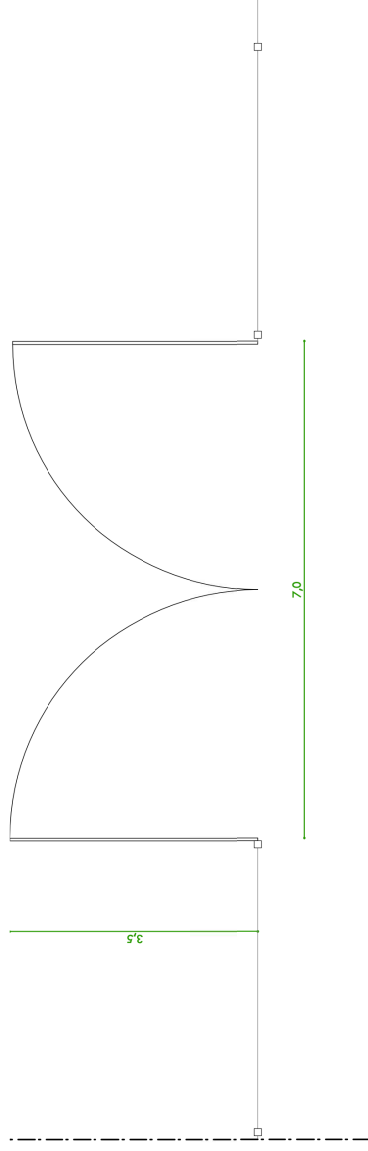
Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agricultivoltaïque  
(flor est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agricultivoltaïque  
(flor est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac

## 3/3 plan et vue de face de la clôture au 1/75

# PC5

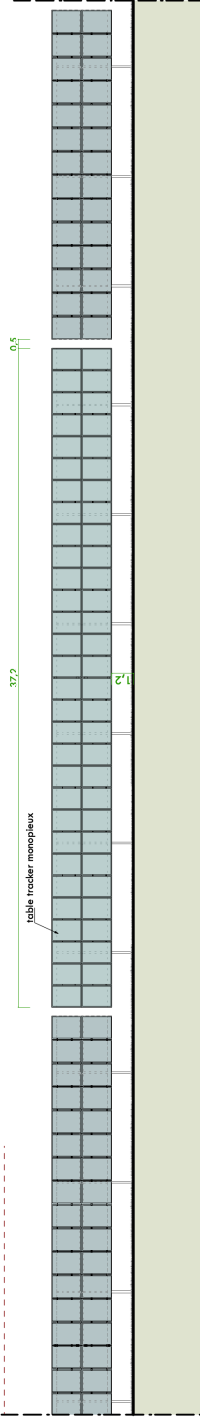
atelier  
**yc**au  
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

CONSEIL Yvette Carneiro Architecte  
atelier  
15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC  
06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr

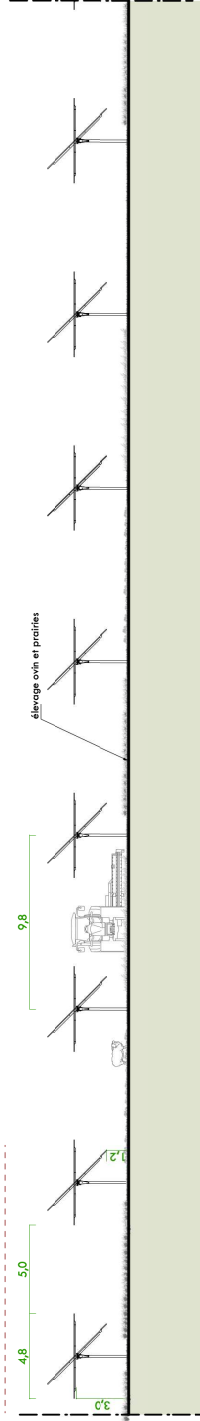
Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.



Extrait de plan des tables trackers



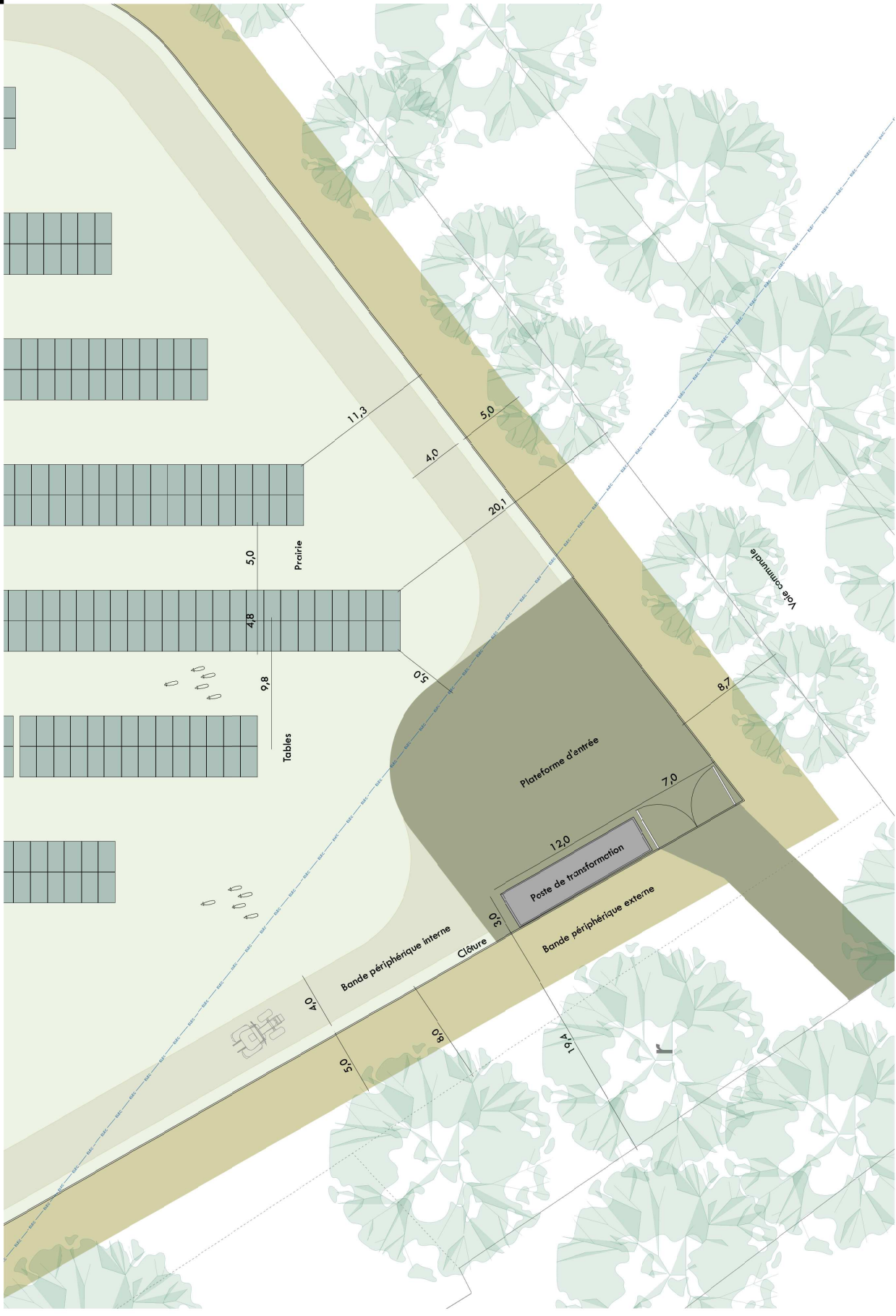
Vue de face des tables trackers



Vue latérale des tables trackers



- ligne électrique aérienne
- trame végétale existante
- parcelles cadastrales
- clôture et portail agricole
- clôture et portail
- poste de transformation
- modules photovoltaïques
- bandes périphériques externes
- bandes périphériques internes
- pistes lourdes



## 3/5 plan de détail sur la citerne du site au 1/300

atelier **yc** au  
Yvette Carreiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

Projet de ferme agrovoltaique  
15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC  
Yvette Carreiro, architecte DPLG  
06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr

Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou le substituer à des plans d'exécution.

# Demande de Permis de Construire



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

## 4/volet paysager

- 4/1 notice paysagère
  - 4/2 notice paysagère
  - 4/3 vue du site lointaine
  - 4/4 vue du site lointaine
  - 4/5 vues du site proche avant et après intégration du projet
- PC4
  - PC4
  - PC6 /PC8
  - PC6 /PC8
  - PC6 /PC7

Édition du 3 août 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / [contact@atelierycau.fr](mailto:contact@atelierycau.fr)  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 07.41.06 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.



Dossier édité le 3 août 2023

Projet de ferme agrivoltaïque (îlot est)

Commune de Pleyber-Christ 29410



CONTIS 24 Technopole Bordeaux Mantesquieu 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac

Établie d'après l'article R 431-8 du Code de l'Urbanisme LOCALISATION DU PROJET

L'installation projetée est une ferme agrivoltaïque, composée de 3 îlots clôturés, portée par une exploitation, le GAEC du plateau Ohennec, combinant sur un même espace production agricole et production d'électricité d'origine renouvelable, raccordée au réseau électrique public de distribution. Elle se compose de 3 îlots clôturés implantés sur la commune de Pleyber-Christ, appartenant à la Communauté de Communes du Morlaix dans le département du Finistère, en région Bretagne.

L'objet de la présente demande de permis de construire, porte sur un îlot qui se localise à l'ouest de la commune et du bourg de Pleyber-Christ, au lieu-dit Keranguen. La commune de Pleyber-Christ est soumise au règlement de la zone A du PLUi-H. La destination du projet est "Équipements d'intérêt collectif et services publics". Le site est affectée d'une servitude d'utilité publique : servitude aéronautique de dégagement (T5). Le site est en partie concerné par une prescription du PLUi-H relative au traitement environnemental et paysager suivante : Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique. Les haies bocagères seront préservées. Le site est également soumis aux dispositions du zonage d'assainissement collectif/non collectif, eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets. Le projet de ferme agrivoltaïque respecte les dispositions réglementaires prévues dans le Code de l'urbanisme.

Table with 4 columns: section, n° parcelle, surface, and location details (Lieu-dit Keranguen 29410 Pleyber-Christ). Row 1: 000YP, 92, 98 168 m². Row 2: surface totale, 98 168 m2.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain sélectionné pour l'implantation de l'îlot Est de la ferme agrivoltaïque est un terrain agricole aujourd'hui cultivé en légume de plein champ. L'ensemble du site clôturé objet du présent permis de construire représente 25 744 m². Les abords immédiats du site présentent une occupation rurale et bocagère. Le site est bordé par un boisement de feuillus et entouré de haies bocagères. Il y a un habitat à l'ouest de l'îlot avec une faible visibilité sur ce dernier notamment par la présence des haies. L'accès au site se fait par la route de Keranguen (voie communale n°12). Les travaux envisagés et leur mise en œuvre n'auront pas d'impact sur l'espace naturel existant. Le site présente une topographie avec une légère pente décroissante vers le nord. La morphologie et le relief naturel ne seront pas modifiés.

PRÉSENTATION DU PROJET

Aménagements prévus sur le terrain

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur des structures tracker monopieux et des équipements nécessaires à la conversion de l'énergie ainsi que les aménagements de voiries desservant l'îlot agrivoltaïque. Il est également prévu l'aménagement d'équipement agricole spécifique à l'élevage ovin (abri, abreuvoir, clôture électrique mobile, parc de contention, etc.). Le projet agrivoltaïque permet ainsi de développer une production agricole significative en coactivité avec une production d'électricité renouvelable elle aussi significative. La pratique agricole sur cet îlot clôturé sera conduite sans produit phytosanitaire et nécessitera peu d'interventions d'engins agricoles. Les installations électriques sont accessibles par les services de secours et les techniciens par 3 portails ( 2 portails agricoles et 1 portail d'entrée) dont un situé en bordure du chemin d'accès à l'îlot. Elles disposent des organes de coupures d'urgence de l'îlot agrivoltaïque afin de permettre la mise en sécurité en cas d'intervention des services de secours. Des nivellements légers et ponctuels pourront être nécessaires uniquement pour l'implantation des postes de transformation, citerne et poste de livraison.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinant

La transformation de l'énergie est possible par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques, qui sont regroupées sous forme de panneaux. L'énergie produite est en courant continu. Sur la ferme agrivoltaïque seront présents des onduleurs pour transformer ce courant continu en courant alternatif. Les postes de transformation ont pour rôle d'élever la tension du courant alternatif. Un local HTA sera aussi présent sur le site, il permettra de faire le lien entre cet îlot de production et le poste haute tension raccordé au réseau public de distribution. Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques, des aménagements de voiries de desservant et d'un poste de transformation de 3 x 12 mètres mutualisés avec un local HTA avec une hauteur de 3 mètres. Les installations seront implantées à l'intérieur de la clôture.

Traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

L'ensemble du site sera clos par une clôture de 2 mètres de hauteur hors sol. Elle préserve l'intégrité des ouvrages contre les intrusions, dégradations et vols. Cette clôture sera enterrée, en acier double torsadé de coloris gris à mailles dégressives, avec de grandes mailles en haut et des mailles de plus en plus serrées sur la partie basse pour éviter que les animaux se coincent dedans. Des passages à faune sont prévus selon les recommandations du bureau d'étude écologique. 3 portails d'une largeur de 7 mètres seront installés dont 1 au niveau de l'entrée et 2 portails agricoles. Ils seront accessibles exclusivement aux services d'incendies et de secours et au personnel de l'activité agricole et solaire. Ce portail aura une hauteur maximale de 2 mètres. Il sera en acier de coloris gris (RAL 7005). Des panneaux de signalisation d'interdiction d'accès au public seront affichés sur le portail du site.

Matériaux et couleurs des constructions

Conformément aux recommandations de l'étude paysagère les postes de transformation et de livraison seront de couleur vert foncé RAL 6003. Le portail et la clôture seront en acier. Les piquets supportant la clôture seront en bois. Les structures supportant les tables de modules ainsi que le cadre des panneaux photovoltaïques seront en acier galvanisé de couleur gris. Leurs cadres seront en aluminium (avant et arrière) avec des cellules bleu foncé.

Traitement des espaces libres, notamment des plantations

Le projet d'aménagement sera adapté à la topographie en place. La topographie du secteur ne sera pas modifiée par les aménagements projetés. L'activité agricole du site sera maintenue, l'ensemble du site sera exploité en production fourragère sur lequel une troupe ovine pâturera selon la conduite du projet agricole dans l'année pour l'alimentation des animaux en fonction de la pousse des végétaux. Les voies de circulation au sein du site et en périphérie resteront en prairies et seront donc enherbées, conformes aux préconisations du SDIS et permettront de conserver des zones de pâture. Elles nécessiteront l'usage d'engin tout terrain pour être pratiquées toute l'année. Également des traverses agricoles sans modification de la structure du sol sont implantées afin de faciliter le déplacement des exploitants agricoles ainsi que la conduite du troupeau ovine. En périphérie de cet îlot, aucunes haies ne seront implantées, car le réseau de haie présent remplit la fonction de masque visuel pour les enjeux paysagers.



# DPC

Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agrivoltaïque  
(îlot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Mantesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



### Accès aux terrains, aux constructions et aux aires de stationnements

La route de Keranguen permet l'accès à l'îlot agrivoltaïque. La bande périphérique interne dessert l'ensemble des constructions de l'îlot. A l'entrée principale de l'îlot est prévue une surface suffisamment grande pour le stationnement d'engins pour des opérations de maintenance ou agricole. Il n'est pas prévu sur le site d'accueil régulier du public. Le site n'est pas un établissement recevant du public (ERP).

Les bandes périphériques et pistes sont constituées de la manière suivante :

- bande périphérique interne : zone de circulation enherbée (prairie) avec conservation de la structure actuelle,
- bande périphérique externe : zone de circulation enherbée (prairie) avec conservation de la structure actuelle,
- piste lourde : zone de circulation encailloutée pour une tenue à l'essieu de 12 tonnes.

### Aménagement répondant aux préconisations pour la protection de la forêt contre les incendies et la protection des lisières forestières.

Les préconisations du SDIS sont respectées afin de limiter le risque de propagation d'éventuels incendies depuis le projet vers les milieux environnants, et vice versa.

1 citerne à incendie sans utilisation de béton d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> est implantée sur un îlot voisin afin d'assurer la défense incendie.

### Description des structures photovoltaïques

Afin de préserver l'intégrité des modules photovoltaïques et de permettre leur inclinaison, ces derniers sont disposés sur des supports formés par des structures métalliques primaires (assurant la liaison avec le sol) et secondaires (assurant la liaison avec les modules). Cet ensemble constitue les tables photovoltaïques. L'ancrage sera fait avec des pieux battus ou par des vis et n'utilisera pas de béton.

Ces tables peuvent être fixes ou mobiles. Dans le cadre de la ferme agrivoltaïque, les deux sont envisagés. Dans le cadre de l'îlot agrivoltaïque Est, les tables sont mobiles (tracker).

Elles sont composées d'acier galvanisé, d'inox et de polymères. Le choix des structures a été fait en fonction des contraintes agricoles du projet, notamment la topographie de la parcelle, la conduite agricole actuelle et la culture envisagée.

Les structures « tracker » à un axe, tout comme les structures fixes, sont réputées comme extrêmement fiables. Elles nécessitent un peu plus de maintenance car il y a des équipements mobiles mais représentent, au côté des structures fixes, la part de marché la plus importante dans le monde et possèdent ainsi un retour d'expérience important. A la différence des structures fixes, les lignes des structures sont installées selon l'axe nord/sud. Pour le suivi du soleil, les panneaux s'inclinent vers l'est le matin, sont à l'horizontale au midi solaire et inclinés vers l'ouest en fin de journée. Leur angle d'inclinaison peut varier. Aussi, l'ensemble des structures est assemblée et posée sur site. Ainsi, les phases de préparation sur site, génie civil, pose des structures et des modules, raccordement électrique et mise en place des locaux techniques sont réalisées localement.



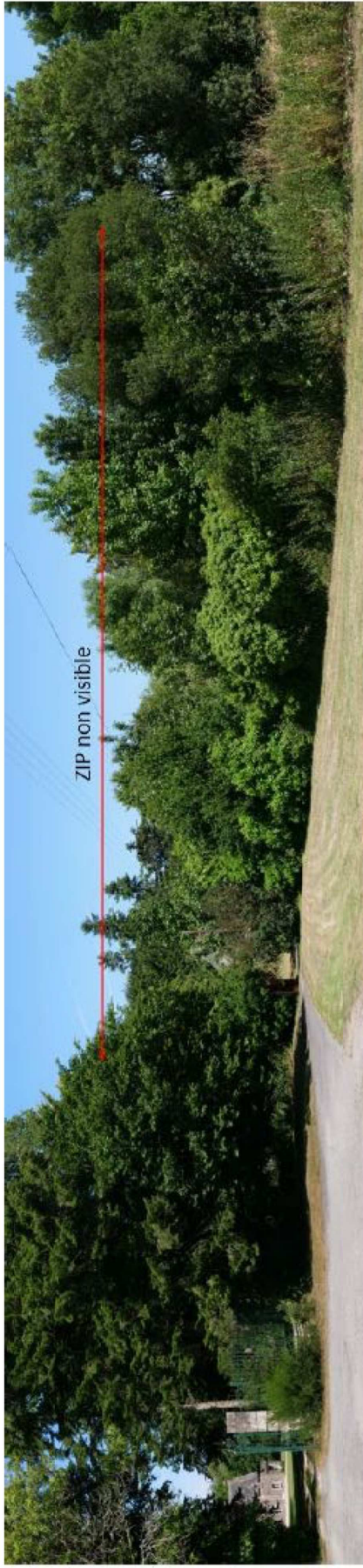
Poste de transformation



Clôture



Localisation du point de vue



# DPC

Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agrivoltaïque  
(flor est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



localisation des points de vue

# PC6 PC8

## 4/3 vue du site dans son environnement lointain avant projet

atelier  
**yc** **au**  
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

15 allée du Château du Bourgaillh - 33600 PESSAC  
06 47 81 65 75  
contact@atelieryc.fr

Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou le substituer à des plans d'exécution.



Localisation du point de vue



DPC

Dossier édité le  
3 août 2023

Projet de ferme  
agrivoltaïque  
(flot est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410



CONTIS 24  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



localisation des points de vue

PC6  
PC8

4/4 vue du site dans son environnement  
lointain avant projet

atelier  
yc au  
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.au.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

Contis 24  
15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC  
06 47 81 65 75  
contact@atelieryc.au.fr

Les plans de Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

# DPC

Dossier édité le  
3 août 2023

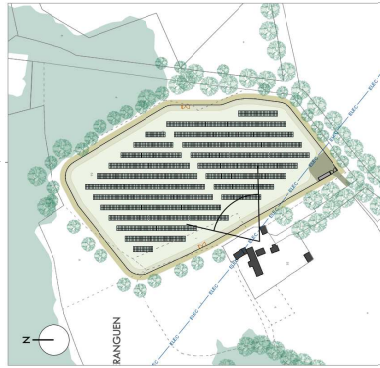
Projet de ferme  
agrivoltaïque  
(flor est)

Commune de Pleyber-Christ  
29410

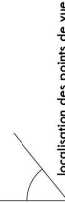
## GLÂD

*Chercheur d'énergie*

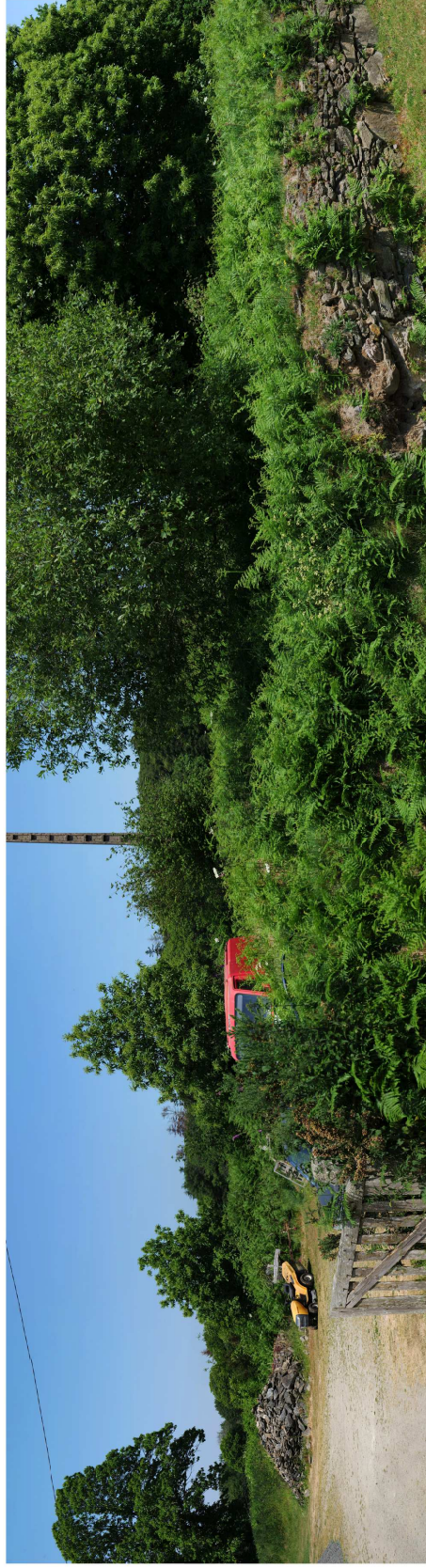
CONTIS 2.4  
Technopole Bordeaux  
Montesquieu  
1 allée Jean Rostand  
33650 Martillac



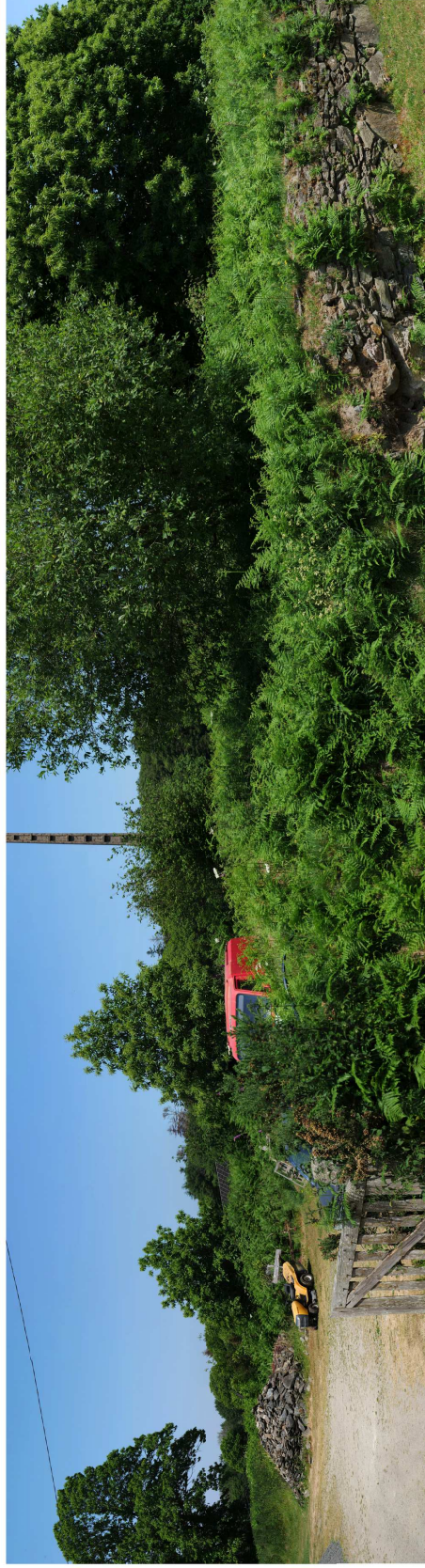
Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue du site avant intégration du projet



Vue du site après intégration du projet

# PC6 PC7

## 4/5 vues du site avant et après projet

atelier  
**yc** **au**  
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

PROJET Yvette Carneiro Architecte  
atelier  
yc au  
15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC  
06 47 81 65 75 / contact@atelieryc.fr  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.